

**EGIDE SA**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

**EGIDE SA**  
SITE SACTAR  
2, rue Descartes  
84500 Bollene

A l'assemblée générale,

### **Opinion avec réserves**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EGIDE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion avec réserves**

#### ***Motivation des réserves***

#### **Continuité d'exploitation**

Nous n'avons pas obtenu les éléments permettant de justifier du maintien du principe de continuité d'exploitation tel que retenu par la société et mentionné dans la note 3.1 « Référentiel » de l'annexe aux comptes annuels.

#### **Stocks**

Sur la base des diligences d'audit réalisées sur les stocks, nous avons relevé des anomalies relatives au processus de valorisation susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur des stocks d'en-cours et de produits finis. Sur la base des éléments communiqués par la société, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer l'impact de ces anomalies sur la valorisation des stocks d'en-cours et de produits finis dont la valeur nette s'élève à 1,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

#### **Titres de participation**

Les titres de participation de la holding américaine (EGIDE USA LLC) qui porte les activités du groupe aux Etats-Unis figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 6,0 millions d'euros. En l'absence d'éléments probants mis à notre disposition pour justifier la valeur de ces titres, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si la valeur retenue traduit correctement la valeur de réalisation de ces titres.

### **Engagements hors bilan**

La note 23 « Autres engagements » de l'annexe aux comptes annuels ne mentionne pas qu'un engagement d'investissement prévu dans le cadre de la subvention octroyée par la BPI en date du 7 janvier 2021 n'a été que partiellement réalisé.

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Suivi de l'endettement et de la trésorerie***

(Note 13 de l'annexe aux comptes annuels)

#### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2023, les dettes financières d'Egide SA s'élève à 2,5 millions d'euros. Etant donné l'importance de l'endettement et des résultats déficitaires de la société depuis plusieurs exercices, nous considérons que le suivi de l'endettement et de la trésorerie est un point clé de notre audit.

#### **Notre réponse**

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et apprécier le processus mis en œuvre par la direction pour l'élaboration des plans d'affaires et des projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie revues par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Effectuer des entretiens avec la direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RSM Paris Audit



Thierry Charron



Régine Stephan



**COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS**  
**EXERCICE 2023**  
**(montants en euros)**

**Société anonyme au capital de 8.129.682 euros**  
**Siège social : Site Sactar – 84500 – BOLLENE**  
**SIREN 338 070 352 RCS AVIGNON**

**Bilan actif (en euros)**

<b>ACTIF en euros</b>	<b>Valeurs brutes au 31/12/2023</b>	<b>Amortiss. et dépréciations</b>	<b>Valeurs nettes au 31/12/2023</b>	<b>Valeurs nettes au 31/12/2022</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>573 633</b>	<b>565 950</b>	<b>7 683</b>	<b>11 229</b>
Concessions, brevets, licences	421 184	413 501	7 683	11 229
Fonds commercial	152 449	152 449	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 087 957</b>	<b>9 963 440</b>	<b>1 124 517</b>	<b>1 053 557</b>
Constructions	19 901	5 258	14 643	16 690
Install. techniques mat. & out. industriels	9 342 118	8 801 104	541 014	594 802
Autres immobilisations corporelles	1 433 362	1 157 078	276 284	352 439
Immobilisations corporelles en cours	292 576	-	292 576	89 626
<b>Immobilisations financières</b>	<b>83 416 591</b>	<b>76 984 842</b>	<b>6 431 749</b>	<b>6 455 713</b>
Participations	82 984 842	76 984 842	6 000 000	6 000 000
Créances rattachées à des participations	100		100	100
Autres immobilisations financières	431 649		431 649	455 613
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>95 078 181</b>	<b>87 514 232</b>	<b>7 563 949</b>	<b>7 520 499</b>
<b>Stocks et encours</b>	<b>5 201 589</b>	<b>1 520 657</b>	<b>3 680 932</b>	<b>3 544 801</b>
Matières premières & approvisionnements	3 137 361	1 043 248	2 094 113	2 276 059
En cours de production de biens	851 427		851 427	785 908
En cours de production de services	159 071		159 071	135 000
Produits intermédiaires & finis	1 050 197	473 876	576 321	345 860
Marchandises	3 533	3 533	-	1 974
<b>Créances</b>	<b>5 145 472</b>	<b>32 436</b>	<b>5 113 036</b>	<b>3 425 735</b>
Avances & acomptes versés sur commandes	8 232		8 232	157 596
Clients et comptes rattachés	1 098 460	32 436	1 066 024	783 190
Capital souscrit - appelé non versé			-	-
Autres créances	4 038 780		4 038 780	2 484 949
<b>Disponibilités</b>	<b>2 748 857</b>		<b>2 748 857</b>	<b>678 210</b>
Disponibilités	2 748 857		2 748 857	678 210
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>180 156</b>		<b>180 156</b>	<b>154 655</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 276 074</b>	<b>1 553 093</b>	<b>11 722 981</b>	<b>7 803 402</b>
Ecart de conversion actif			0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>108 354 255</b>	<b>89 067 325</b>	<b>19 286 930</b>	<b>15 323 900</b>

**Bilan passif (en euros)**

<b>PASSIF en euros</b>	<b>Valeurs au 31/12/2023</b>	<b>Valeurs au 31/12/2022</b>
Capital	8 129 682	5 173 434
Primes d'émission, de fusion	862 782	99 975
Réserve légale	355 876	355 876
Réserves statutaires ou contractuelles	5 311 006	5 311 006
Report à nouveau	- 3 160 801	- 454 082
Résultat de l'exercice	- 241 613	- 2 706 719
Subventions d'investissement	896 373	1 061 453
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12 153 305</b>	<b>8 840 943</b>
Provisions pour risques	309 330	
Provisions pour charges	534 728	747 004
<b>PROVISIONS</b>	<b>844 058</b>	<b>747 004</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>2 453 094</b>	<b>3 041 585</b>
Autres emprunts obligataires	721 018	946 406
Emprunts & dettes auprès des éts de crédit	1 266 959	1 341 311
Emprunts et dettes financières divers	465 117	753 868
<b>Dettes diverses</b>	<b>3 836 473</b>	<b>2 687 083</b>
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 000 187	1 421 164
Dettes fiscales et sociales	1 563 703	1 207 761
Autres dettes	272 583	58 158
<b>DETTES</b>	<b>6 289 567</b>	<b>5 728 668</b>
Ecart de conversion passif	-	7 285
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 286 930</b>	<b>15 323 900</b>

**Compte de résultat (en euros)**

	France	Export	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	201 910	310 490	512 400	230 437
Production vendue (biens)	6 006 984	10 238 102	16 245 086	14 835 773
Production vendue (services)	718 485	158 791	877 276	694 112
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>6 927 379</b>	<b>10 707 383</b>	<b>17 634 762</b>	<b>15 760 322</b>
Production stockée			275 159	26 446
Subventions			95 704	3 244
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			544 332	874 786
Autres produits			46 677	31 772
<b>Produits d'exploitation</b>			<b>18 596 634</b>	<b>16 696 570</b>
Achats de marchandises			131 193	138 908
Variations de stocks de marchandises			1 999	2 889
Achats matières premières et approvis.			5 022 471	5 792 418
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			194 089	-754 925
Autres achats et charges externes			4 571 312	3 512 131
Impôts et taxes			187 920	202 892
Salaires et traitements			5 685 137	4 625 887
Charges sociales			1 995 007	1 639 596
Dotations aux amortis. & dépr. sur immobilis.			262 967	360 480
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			146 154	795 755
Dotations aux provisions			437 724	33 379
Autres charges d'exploitation			335 793	211 614
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>18 971 766</b>	<b>16 561 024</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-375 132</b>	<b>135 546</b>
Intérêts et produits assimilés				49
Différences positives de change			18 690	11 832
<b>Produits financiers</b>			<b>18 690</b>	<b>11 881</b>
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions				3 000 000
Intérêts et charges assimilés			232 557	127 259
Différences négatives de change			43 036	17 557
<b>Charges financières</b>			<b>275 593</b>	<b>3 144 816</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-256 903</b>	<b>-3 132 935</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-632 035</b>	<b>-2 997 389</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			18 363	2 927
Produits exceptionnels sur opérations en capital			165 087	454 670
Subvention d'investissement				133 647
<b>Produits exceptionnels</b>			<b>183 450</b>	<b>591 244</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			26 793	14 949
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				454 670
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>26 793</b>	<b>469 619</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>156 657</b>	<b>121 625</b>
Impôt sur les bénéfices			-233 766	-169 045
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-241 612</b>	<b>-2 706 719</b>

# **A N N E X E**

**au Bilan et Compte de résultat**

**au 31 décembre 2023**

<b>1.</b>	<b>FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</b> .....	<b>6</b>
<b>2.</b>	<b>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b> .....	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>7</b>
3.1	- REFERENTIEL.....	7
3.2	- ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS .....	8
3.3	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	8
3.4	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	8
3.5	- IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	9
3.6	- STOCKS.....	10
3.7	- CREANCES .....	10
3.8	- DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF .....	10
3.9	- CAPITAUX PROPRES.....	11
3.10	- PROVISIONS .....	11
3.11	- OPERATIONS EN DEVISE ET ECARTS DE CONVERSION .....	12
3.12	- CHIFFRE D'AFFAIRES.....	12
	<b>NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT</b>	
<b>4.</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> .....	<b>13</b>
4.1	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES .....	13
4.2	FONDS COMMERCIAL .....	13
<b>5.</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> .....	<b>13</b>
<b>6.</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> .....	<b>14</b>
<b>7.</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b> .....	<b>15</b>
<b>8.</b>	<b>CREANCES CLIENTS</b> .....	<b>15</b>
<b>9.</b>	<b>ETAT DES CREANCES ET DES DETTES</b> .....	<b>16</b>
<b>10.</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>16</b>
10.1	CAPITAL SOCIAL .....	16
10.2	PRIME D'EMISSION.....	16
10.3	PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS .....	16
<b>11.</b>	<b>PROVISIONS</b> .....	<b>18</b>
<b>12.</b>	<b>TABLEAU DES DEPRECIATIONS</b> .....	<b>19</b>
<b>13.</b>	<b>DETTES</b> .....	<b>19</b>
<b>14.</b>	<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b> .....	<b>19</b>
<b>15.</b>	<b>CHARGES A PAYER</b> .....	<b>20</b>
<b>16.</b>	<b>PRODUITS A RECEVOIR</b> .....	<b>20</b>
<b>17.</b>	<b>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b> .....	<b>21</b>
<b>18.</b>	<b>IMPOT SOCIETES ET DEFICITS FISCAUX</b> .....	<b>22</b>
<b>19.</b>	<b>VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITE</b> .....	<b>22</b>
19.1	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNE DE PRODUITS .....	22
19.2	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS GEOGRAPHIQUES .....	22
<b>20.</b>	<b>RESULTAT FINANCIER</b> .....	<b>23</b>
<b>21.</b>	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b> .....	<b>23</b>
<b>22.</b>	<b>REMUNERATION DES DIRIGEANTS</b> .....	<b>23</b>
<b>23.</b>	<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b> .....	<b>23</b>
<b>24.</b>	<b>VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN</b> .....	<b>25</b>

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2023, dont le total du bilan est de 19.255.217 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 241.612 euros arrêté par le conseil d'administration du 29 avril 2024. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (KE), sauf indication contraire.

## **1. Faits significatifs de l'exercice**

Le gouvernement d'entreprise d'Egide a été modifié le 1er juin 2023 avec la démission de Jim Collins de ses fonctions de PDG et la scission des postes de Président d'une part et d'autre part de Directeur Général comme suit :

- la Présidence qui est confiée à Monsieur Michel FAURE (Administrateur depuis 2016) ;
- la Direction Générale du Groupe a été confiée à Monsieur Philippe BRINGUIER, qui cumule avec sa fonction de Directeur Administratif et Financier du Groupe. ;
- Monsieur David HIEN, Directeur de l'établissement de Bollène en France, est nommé Directeur Général Délégué d'Egide SA.

La forte dégradation de la rentabilité du groupe en 2022 avec une perte de 5,6 millions d'euros, dont 6 millions dus aux filiales américaines, a conduit le Conseil d'administration à prendre la décision en décembre 2022, d'engager un processus de mise en vente des filiales américaines. En août 2023 la mise en vente des filiales américaines a été abandonné et il a été décidé de mettre en œuvre un plan de redressement des dites filiales.

Par ailleurs, Egide doit faire face à l'inflation qui se traduit par une hausse des matières premières, de l'énergie et de la main d'œuvre. Le Groupe réagit en essayant de négocier des hausses de prix de vente avec ses clients pour répercuter les hausses de matières premières, de l'énergie et de la main d'œuvre. Les pressions inflationnistes sont plutôt maîtrisées et le business model repose sur des cotations pour chaque nouvelle commande. Les prix de l'énergie ont surtout augmenté à partir de 2022, résultant en une hausse de 303K€ en 2023 des dépenses d'électricité et de gaz qui sont passées de 487K€ à 789K€.

En 2023, les provisions pour charges de Egide SA ont augmenté de 97K€ suite à une dotation de 450K€ pour des litiges au premier semestre 2023 et au paiement de 340K€ au second semestre 2023 suite à un jugement de la cour d'appel de Nîmes pour des litiges prudhommes.

Egide a procédé à deux augmentations de capital en numéraire et sans suppression du DPS au second semestre 2023 pour un montant net de 3.719 K€ et l'émission de 5.912.496 nouvelles actions.

Le Groupe n'a pas d'activité et ne dispose d'aucun actif en Russie et en Ukraine. Ainsi, le conflit en cours en Ukraine n'a à ce jour pas eu d'incidence négative significative sur le Groupe.

## 2. Evénements postérieurs à la clôture

Egide a annoncé dans un communiqué de presse fin avril, qu'en 2024, le Groupe Egide entend maintenir sa trajectoire de développement commercial et de rentabilité avec les objectifs suivants :

- Maintien du chiffre d'affaires consolidé à un niveau stable avec une croissance des activités des filiales aux Etats-Unis qui devrait compenser la baisse anticipée des activités d'Egide SA, due à des facteurs géopolitiques.
- Poursuite de la mise en œuvre de stratégies commerciales, notamment en élargissant sa gamme de produits (batteries thermiques, dispositifs de mise à feu) dans le secteur militaire et en explorant de nouveaux marchés géographiques porteurs afin de diversifier son portefeuille clients.
- Poursuite de l'amélioration de la rentabilité des filiales américaines et optimisation des opérations du Groupe aux Etats-Unis
- Maintien de la rentabilité du groupe à un niveau équivalent à celui de 2023.
- Etude minutieuse de toutes les options pour répondre à son besoin en fonds de roulement et à ses projets d'investissement.

Ces résultats, bien que provisoires, témoignent de l'efficacité des stratégies de redressement mises en place depuis 2023 par le Groupe.

## 3. Principes, règles et méthodes comptables

### 3.1 - Référentiel

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions des articles L123-12 à L123-28 du code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du règlement ANC 2014-03 et aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Cette dernière a été évaluée au moyen d'un budget et d'une prévision de trésorerie mensualisée jusqu'en juin 2025 qui prévoit une levée de fonds. Ces éléments ont été jugés satisfaisants par le Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 29 avril 2024 et le conseil d'administration du 5 juillet 2024.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Aucun changement de méthode n'a été introduit cette année.

### 3.2 - *Estimations et jugements comptables déterminants*

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles et sur les titres que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 3.8 ci-dessous, les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

### 3.3 - *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, conformément au règlement ANC 2014-03.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte des valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

### 3.4 - *Immobilisations corporelles*

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires

à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, conformément au règlement ANC 2014-03.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'équipement remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours « céramique » dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

### **3.5 - Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06

### 3.6 - Stocks

Les stocks sont valorisés de la manière suivante :

- Le coût d'acquisition des matières premières approvisionnements et marchandises correspond au prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achat.
- Les couts des travaux en cours et des produits finis et semi-finis comprend :
  - o les couts d'acquisition des matières premières et des composants,
  - o la main d'œuvre directe (heures réelles pointées pour un lot valorisé au taux horaire chargé de l'atelier correspondant) ,
  - o les couts de sous-traitance réels et
  - o les frais généraux (qui couvrent les couts indirects de production) calculés sur la base d'un pourcentage appliqué au cout direct.

Le cout historique des stocks et en-cours est évalué selon la méthode du cout réel de production de chacun des lots en stock.

Des provisions pour dépréciation sont constitués :

- Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits,
- En fonction de la valeur économique des stocks compte tenu de la faible rotation.

### 3.7 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque de non-recouvrement.

En ce qui concerne l'affacturage, le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus

### 3.8 – Dépréciations d'éléments d'actif

#### Actifs non financiers

En application des dispositions du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Egide procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

### Actifs financiers

Les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

### Stocks et encours

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente.

Ces dépréciations sont calculées, sur la base du stock non réservé par des clients, de la manière suivante :

- 5% pour le stock de moins de 12 mois
- 75% pour le stock de 13 à 24 mois
- 100% pour le stock de plus de 24 mois.

### Créances

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

## **3.9 – Capitaux propres**

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

## **3.10 – Provisions**

Les provisions pour risques et pour charges sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- Les provisions pour restructuration
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail
- les provisions pour charges qui sont des provisions pour couvrir les litiges prudhommaux

Provision pour restructuration : La provision pour restructuration de Trappes pour 35K€ suite au déménagement en 2019 est destinée à couvrir les couts de remis en état du bâtiment de Trappes lors de la restitution à venir en 2025. Un montant de 200K€ provisionné en 2022 qui concernait des litiges prudhommaux a été reclassée en 2023 en Provision pour charges.

### Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément aux nouvelles recommandations comptables depuis 2021. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement.

Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

#### Provisions pour charges

La provision pour charges correspond à une provision pour des litiges prudhommaux avec des anciens salariés de la société. Le montant de la provision correspond à l'évaluation par la société du risque probable par rapport aux demandes faites par les salariés auprès des prudhommes. Ce montant reste en provision jusqu'au dénouement du contentieux et au paiement des éventuels montants décidés par un Conseil des Prud'hommes ou une Cour d'appel.

### **3.11 – *Operations en devise et écarts de conversion***

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin de période. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture. Compte tenu des faibles montants en jeu, l'écart a été passé directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

De la même façon, les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture

### **3.12 – *Chiffre d'affaires***

Les revenus générés par la Société proviennent essentiellement de la vente de boîtiers hermétiques et accessoirement de frais d'outillage s'y rapportant facturés sous forme de services.

Ces biens (les boîtiers) sont vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables.

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine

## Notes complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

### 4. Immobilisations incorporelles

#### 4.1. Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions, créations,	Cessions	Valeur brute au 31/12/2023
Concessions, brevets, licences	419 033	2 150	0	421 183

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2022	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2023
Concessions, brevets, licences	407 805	5 696	0	413 501

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels.

#### 4.2 Fonds commercial

Euros	31/12/2023	31/12/2022
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	-152 449	-152 449
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM » qui y était développée.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

### 5. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2023
Constructions	19 901			19 901
Install. techniques et outillage industriel	9 251 072	653 705	562 658	9 342 119
Autres immobilisations corporelles	1 399 575	33 786		1 433 361
Immobilisations corporelles en cours	201 947	202 950	112 321	292 576
Avances et acomptes	-	-		0
<b>Total</b>	<b>10 872 495</b>	<b>890 441</b>	<b>674 979</b>	<b>11 087 957</b>

Les investissements qui s'élèvent à 890.441 euros pour l'exercice 2023 concernent essentiellement des machines industrielles pour l'usine de Bollene qui ont été pour la plupart cédées ensuite dans le cadre de financement par crédit-bail pour une valeur de cession de 562 658 euros.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2022	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2023
Constructions	3211	2 048		5 259
Install. techniques et outillage industriel	8 656 269	144 835		8 801 104
Autres immobilisations corporelles	1 047 138	109 940		1 157 078
Immobilisations corporelles encours	112 321		<b>112 321</b>	
<b>Total</b>	<b>9 818 939</b>	<b>256 823</b>	<b>112 321</b>	<b>9 963 441</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 256 823 euros.

## 6. Immobilisations financières

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2022	Variation	Valeur brute au 31/12/2023
Participation Egide USA LLC	82 984 842		82 984 842
Autres titres immobilisés	100		100
Dépôts de garantie	425 613	6 036	431 649
Gage espèce prêt Sofired-PME Défense	30 000	-30 000	0
<b>Total</b>	<b>83 440 555</b>	<b>-23 964</b>	<b>83 416 591</b>

Comme il est décrit plus haut au chapitre 3.8. Dépréciations, la valeur des titres de participations dans la holding Egide USA LLC, qui détient 100% des titres des sociétés Egide USA Inc. et Santier Inc., a été ajustée en 2022 grâce une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros afin de refléter l'estimation de la valeur de cession de cette holding et de ses deux filiales américaines.

## 7. Stocks et en-cours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2022	Variation	Valeur brute au 31/12/2023
Mat. prem. & approv.	3 331 450	-194 089	3 137 361
Encours	920 908	89 590	1 010 498
Produits finis	864 628	185 569	1 050 197
Marchandises	5 532	-1 999	3 533
<b>Total</b>	<b>5 122 518</b>	<b>79 071</b>	<b>5 201 589</b>

Rubriques (euros)	Dépréciation au 31/12/2022	Variation	Dépréciation au 31/12/2023
Mat. prem. & approv.	1 055 391	-12 143	1 043 248
Encours	0	0	
Produits finis	518 768	-44 892	473 876
Marchandises	3 558	-25	3 533
<b>Total</b>	<b>1 577 717</b>	<b>-57 060</b>	<b>1 520 657</b>

Rubriques (euros)	VNC au 31/12/2022	Variation	VNC au 31/12/2023
Mat. prem. & approv.	2 276 059	-181 946	2 094 113
Encours	920 908	89 590	1 010 498
Produits finis	345 860	230 461	576 321
Marchandises	1 974	-1 974	0
<b>Total</b>	<b>3 544 801</b>	<b>136 131</b>	<b>3 680 932</b>

## 8. Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2023
Clients et comptes rattachés	815 626	1 098 460
Provision	32 436	32 436
Valeur nette comptable	783 190	1 066 024

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Les créances clients cédées à l'affacturage mais non encore réglées s'élève à 2 965 K€ au 31 décembre 2023, ce qui porterait la valeur nette des créances clients en l'absence d'affacturage à 4 014 k€ au 31 décembre 2022 contre 3 361k€ au 31 décembre 2022.

## 9. Etat des créances et des dettes

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières- dépôts et cautionnements	431 649		431 649
Avances et acomptes versés	8 232	8 232	
Créances clients et comptes rattachés	1 098 460	1 066 024	32 436
Etat : crédit d'impôt recherche	715 690	143 642	572 048
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	172 889	172 889	
Factor	544 951	544 951	
Compte courant Groupe	1 978 639	1 978 639	
Subvention à recevoir & Etat Produit a recevoir	598 668	598 668	
Débiteur divers (dont fournisseur et personnel)	27 942	27 942	
Charges constatées d'avance	180 156	180 156	
<b>Total</b>	<b>5 757 277</b>	<b>4 721 144</b>	<b>1 036 133</b>

La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé.

La créance de Crédit d'Impôts Recherche est à plus d'un an car la société n'a pas le statut de PME et doit donc attendre 3 ans avant d'encaisser la créance de l'état. Toutefois, 80% de cette créance sur l'état est financée auprès de la BPI.

## 10. Capitaux propres

### 10.1. Capital social

Le capital est composé de 16 259 364 actions au nominal de 0,50€. Il s'élève donc à 8.129.682 euros. Le capital social a été augmenté en 2023 de 2 956 248 euros par l'émission de 5 912 496 actions à la valeur nominale de 0,50 euros au cours d'augmentation de capital en numéraire.

### 10.2. Prime d'émission

La prime d'émission a augmenté de 763 404,40€ en passant de 99 975,69 euros au 31 décembre 2022 à 862 782,09 euros au 31 décembre 2023 à la suite de :

- L'émission de 5 912 496 actions avec une prime d'émission de 0,15 euros par action
- Diminuée de 124 068 euros de frais d'émission déduite de la prime.

### 10.3. Plans d'options de souscription d'actions

Autorisés par les assemblées générales du 16 juin 2016 et 19 juin 2020 d'Egide SA, les conseils d'administration des 19 mai 2017, 30 juin 2020, 22 mars et 29 septembre 2021 et du 1<sup>er</sup> juin 2023 ont consenti au bénéfice d'un de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Il a été attribué de nouvelles options au cours de l'exercice 2023. En revanche, 250 000 options anciennes sont devenues caduques.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan n° 8.1	Plan n° 10.1	Plan n° 10.2	Plan n° 10.3	Plan n° 10.4	Plan n° 10.5	Total
Assemblée générale du	16/06/2016	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	
Conseil du	19/05/2017	30/06/2020	22/03/2021	22/03/2021	29/09/2021	01/06/2023	
<b>Nombre d'actions pouvant être souscrites en exercice des options attribuées</b>	<b>380 000</b>	<b>620 000</b>	<b>40 000</b>	<b>20 000</b>	<b>60 000</b>	<b>100 000</b>	<b>1 220 000</b>
Date de départ d'exercice	19/05/2017	30/06/2020	22/03/2021	03/04/2021	29/09/2021	01/06/2023	
Date de fin d'exercice	18/05/2024	29/06/2027	21/03/2028	02/04/2028	28/09/2028	28/09/2030	
Levée minimum	2 500 actions	2 500 actions	2 500 actions	2 500 actions	2 500 actions	2 500 actions	
Durée d'acquisition minimum	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Durée minimum de détention	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	
Prix de souscription	2,57 €	0,86 €	1,01 €	1,05 €	1,32 €	0,64 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues ou abandonnées	355 000	540 000	20 000		40 000		955 000
<b>Nombre restant à lever au 31.12.2023</b>	<b>25 000</b>	<b>80 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>100 000</b>	<b>265 000</b>

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2023 a été de 0,692 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2023 est de 0,729 euros.

#### 10.4. Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net comptable	-241 612	-2 706 719
Soit par action	-0,01	-0,26
Dividende proposé	0	0
Soit par action	0	0
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation	8 840 943	10 182 366
Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO	-2 706 719	303 843
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	6 134 224	10 486 209
Variations en cours d'exercice :	0	0
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	6 134 224	10 486 209
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	-241 612	-2 706 719

## 11. Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2022	Dotations 2023	Reprises 2023	31/12/2023
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	511 925		12 277	499 649
Provisions pour restructuration	235 079		200 000	35 079
Provisions pour charges (litiges prudhommaux)	0	450 000	140 670	309 330
<b>Total</b>	<b>747 004</b>	<b>450 000</b>	<b>352 947</b>	<b>844 058</b>

*Dotations et reprises d'exploitation*

450.000

352 947

### Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément aux nouvelles recommandations comptables depuis 2021. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement.

Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

Les principales hypothèses de calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 63 et 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre,
  - taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2,5 %,
  - l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'INSEE 2014-2016,
  - Les taux de rotation retenus sont : 6,60% constant pour les Cadres et 3,50% constant pour les Employés
  - le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,17 % contre 3,50% en 2022 (taux Markit Iboxx corporate AA 10+).
- Provision pour restructuration : La provision pour restructuration de Trappes pour 35K€ suite au déménagement en 2019 est destinée à couvrir les couts de remis en état du bâtiment de Trappes lors de la restitution à venir en 2025. Un montant de 200K€ provisionné en 2022 qui concernait des litiges prudhommaux a été reclassée en 2023 en provision pour charges.
  - Provision pour charges : La provision pour charges est destinée à couvrir les risques estimés dans le cadre de litiges prud'hommaux avec 5 ancien salariés.

## 12. Tableau des dépréciations

Rubriques (euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	152 449	0	0	152 449
Immobilisations corporelles	112 321	0	112 321	0
Immobilisations financières	76 984 842	0	0	76 984 842
Stocks et encours	1 577 717	146 155	203 215	1 520 657
Créances	32 436	0	0	32 436
<b>Total</b>	<b>78 859 765</b>	<b>146 155</b>	<b>315 536</b>	<b>78 690 384</b>

En 2022, les titres de la holding américaine Egide USA LLC, détenant Egide USA Inc. et Santier Inc. ont été dépréciés à hauteur de 3M€ pour tenir compte de l'estimation d'une valeur possible de vente.

## 13. Dettes

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire Vatel	721 018	244 018	477 000	
BPI Financement CIR	387 500	115 000	272 500	
PGE	879 459	283 942	595 517	
Dettes rattachées à particip. Egide USA LLC.	465 117	-	465 117	
<b>Dettes financières</b>	<b>2 453 093</b>	<b>642 959</b>	<b>1 810 134</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 000 187	2 000 187		
Personnel et comptes rattachés	743 219	743 219		
Sécurité sociale, autres org. soc.	754 664	754 664		
Etat : autres impôts et taxes	65 821	65 821		
Autres dettes	272 583	272 583		
<b>Dettes Diverses</b>	<b>3 836 474</b>	<b>3 836 474</b>	-	
<b>Total</b>	<b>6 289 567</b>	<b>4 479 433</b>	<b>1 810 134</b>	-

## 14. Charges constatées d'avance

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Achat Matière première	1 124	8 566
Loyers et charges locatives	48 152	92 359
Assurances	82 503	6 699
Redevances de logiciels	9 216	22 632
Divers (Maintenance,...)	39 160	24 400
<b>Total</b>	<b>180 155</b>	<b>154 655</b>

**15. Charges à payer**

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs - factures non parvenues	357 337	255 446
Clients – avoirs à établir	68 365	
Personnel – indemnités de sécurité sociale	689	2 556
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	775 338	660 308
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	133 827	56 250
TVA sur avoirs à recevoir	68	
Etat – Autres charges à payer	34 120	26 186
Notes de frais à payer	1 688	136
Commissions à payer	100 972	44 868
Intéressement à payer	40 000	
<b>Total</b>	<b>1 512 405</b>	<b>1 045 750</b>

**16. Produits à recevoir**

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs - avoirs à recevoir	408	
Clients factures à établir	0	
Autres produits à recevoir	30 668	
TVA sur factures non parvenues	58 725	36 929
Etat – subvention à recevoir	568 000	627100
<b>Total</b>	<b>657 801</b>	<b>664 029</b>

## 17. Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'exercice)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (euros)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (euros)	Montant des cautions et avals donnés par la société (euros)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
				Brute	Nette						
EGIDE USA LLC Wilmington, DW – Etats Unis	78 181 828 USD	660 959 USD	100%	82 984 842	6 000 000	Néant	Néant	Néant	(23 077) USD	Néant	Création le 08/11/2000.  Société détient Egide USA Inc. et Santier Inc.

## 18. Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à 58 497k€.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2023 pour 233 k€. La société ayant perdu son statut de PME au sens Européen, ce crédit d'impôt ne sera remboursé que dans 3 ans. Un financement relai est en cours de mise en place.

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Allègements (euros)	2023	2022
Indemnité de départ en retraite	- 17 315	1 421
Allocation ancienneté et médaille du travail	5 038	3 782
Ecart de conversion passif	-	-
Déficits reportables fiscalement	- 58 493 563	- 58 108 580
<b>Total</b>	<b>- 58 505 839</b>	<b>- 58 103 377</b>
Taux d'imposition	25%	25%
<b>Soit un allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>- 14 626 460</b>	<b>- 14 525 844</b>

## 19. Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2023 (hors Groupe) correspond majoritairement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

### 19.1 Ventilation du chiffre d'affaires par ligne de produits

Secteurs d'activité (Keuros)	31/12/2023	31/12/2022
Verre métal		7 575 970
Céramique		7 567 641
Activités annexes		317 596
Groupe Egide	137 928	299 115
<b>Total</b>	<b>17 634 762</b>	<b>15 760 322</b>

### 19.2 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
France	6 917 565	6 708 195
CEE hors France	3 329 156	1 686 018
USA et Canada	1 079 017	577 555
Autres pays	6 171 193	6 489 439
Groupe Egide	137 928	299 115
<b>Total</b>	<b>17 634 762</b>	<b>15 760 322</b>

## 20. Résultat financier

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des emprunts	-93 596	-48 030
Résultat net des opérations en devises	-24 346	-5 725
Commission spéciale de financement - affacturage	-120 698	-38 822
Dépréciation des titres de participations	0	-3 000 000
Autres charges	-15 578	-40 358
<b>Total</b>	<b>-254 218</b>	<b>-3 132 935</b>

## 21. Résultat exceptionnel

Rubriques (euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pénalités et amendes échéancier Urssaf	-26 793	-12 022
Subvention d'investissement	165 080	133 647
Profit sur exercice antérieur	18 363	
<b>Total</b>	<b>156 657</b>	<b>121 625</b>

Les subventions d'investissement octroyées par les pouvoirs publics pour financer l'achat d'équipements pour l'usine, sont reprises en résultat exceptionnel à hauteur de l'amortissement ou du cout de crédit-bail des machines.

## 22. Rémunération des dirigeants

En 2023, la rémunération brute versée aux dirigeants se décompose comme suit :

- Pour la fonction de Président Directeur Général du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> juin 2023 : \$214,155.87
- Pour la fonction de Directeur Général du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 décembre 2023, aucune rémunération n'a été versée
- Pour la fonction de Directeur Général Délégué du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 décembre 2023, aucune rémunération n'a été versée

En 2023, 60K€ de jetons de présence ont été versés à deux administrateurs indépendants.

## 23. Autres engagements

### 23.1. Engagements donnés

#### *23.1.1. Engagements en faveur des sociétés liées*

Néant

*23.1.2. Engagements en faveur des établissements de crédit*

Les engagements hors bilan en faveur des établissements de crédit peuvent être résumés dans le tableau suivant :

<b>Rubriques (euros)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Nantissements		
Cautions données		
<b>Total</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

*23.1.3. Engagements de crédit-bail*

Les engagements de crédit-bail concernent uniquement les postes suivants et se résument comme suit :

<b>Matériel industriel (euros)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Valeur des biens à la date de signature du contrat	1 925 233	881 955
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :		
- au cours de l'exercice	232 664	102 166
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	162 196	119 205
Redevances payées :		
- au cours de l'exercice	316 535	116 761
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	152 051	131 513
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	1 275 708	701 739
Prix d'achat résiduel	13 777	7 575

*23.1.4. Engagements d'affacturage*

L'entreprise cède ses créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. L'encours hors-bilan est de 2 965 K€ au 31 décembre 2023

En cas de non-paiement d'une créance, l'entreprise serait appelée à rembourser l'avance reçue.

**28.2. Engagements recus**

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

**28.3. Engagements réciproques**

Egide SA avait souscrit une police d'assurance-crédit dont les factors étaient désignés comme bénéficiaires. Ce service est maintenant intégré dans la prestation du factor qui a donc souscrit une police globale.

**24. Ventilation de l'effectif moyen**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Cadres et assimilés	32	32
Agents de maîtrise et techniciens	21	19
Employés	4	4
Ouvriers	94	84
<b>Effectif moyen</b>	<b>150</b>	<b>139</b>